
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 10 (1982)

DOI: 10.11588/fr.1982.0.51217

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

André ARMENGAUD, Jan Aart DE JONGE, Henk VAN DIJK, *Westeuropa 1850–1914*, Stuttgart (Klett-Cotta) 1981, 79 p. (extrait de *Handbuch der europäischen Wirtschafts- und Sozialgeschichte*, hg. Hermann KELLENBENZ).

Ce fascicule, extrait d'un manuel général, contient sous un petit volume une grande richesse d'informations. Il juxtapose trois développements denses sur la population, la structure sociale et la croissance économique de la Grande Bretagne, de la France, des Pays-Bas et de la Belgique dans la seconde moitié du XIX^e siècle (pour cette époque, il est indispensable d'étudier le grand-duché de Luxembourg, membre du Zollverein, dans le cadre de l'Empire allemand). Ces mises au point sont orientées par une bibliographie, conduites dans une optique comparative et précisées par des tableaux statistiques, empruntés à des études antérieures et commodément rassemblés ici.

Dans l'étude démographique, le lecteur français retrouve avec une sympathie émue la rigueur toujours nette et personnelle de notre collègue et ami André Armengaud, trop tôt disparu. Les contributions des deux auteurs néerlandais contiennent à la fois un bilan des recherches effectuées en Grande Bretagne et en France et une ouverture précieuse sur les originalités de l'évolution en Belgique et aux Pays Bas : relevons à cet égard les paragraphes consacrés à l'importance de la petite bourgeoisie dans la société néerlandaise (30 à 40%, dont 10% d'artisans indépendants), à l'essor de la métallurgie et de la verrerie belges au milieu du siècle dernier, au dynamisme exportateur du charbon et des cotonnades un peu plus tard, à la reprise de la flotte marchande des Pays-Bas vers 1890, après un affaiblissement dû à la suppression du monopole du transport vers les Indes orientales. On regrette seulement que la démarche suivie ne considère pas assez systématiquement les données structurelles: régime de l'entreprise, intervention de l'Etat, statut de la monnaie, organisation bancaire... Le facteur capital de la politique douanière est lui-même considéré assez rapidement, au moins pour la France et la Grande Bretagne.

Pierre BARRAL, Nancy

Volker DORSCH, *Die Handelskammern der Rheinprovinz in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts. Eine Studie zu Funktion und Entwicklung wirtschaftlicher Interessenvertretungen*, Wiesbaden (Steiner) 1982, 199 p. (Frankfurter historische Abhandlungen, 24).

Si le concept de groupe de pression est un acquis récent de la science politique, le XIX^e siècle, âge du libéralisme économique, n'a pas ignoré les demandes des grands intérêts au pouvoir. Et celui-ci a cherché en contrepartie à les canaliser en organisant institutionnellement leur représentation. En rédigeant sa monographie, dissertation de l'Université de Francfort, Volker Dorsch a eu le mérite d'insérer l'apport de son enquête méthodique dans la perspective plus large des relations au niveau national entre les hommes d'affaires et l'Etat; la construction, bien marquée par des sous-titres explicites, encadre un texte malheureusement dense, parfois allusif, trop peu développé pour le lecteur profane.

L'institution étudiée, la chambre de commerce, vient du droit français. La loi rédigée en l'an XI (1803) pour le premier consul s'est appliquée aux départements de la rive gauche du Rhin qui étaient soumis à son autorité. Lors de l'incorporation de 1815, la Prusse a conservé ces organes, bien différents des députations commerciales des anciennes villes d'Empire, et elle en a créé d'autres sur la rive droite. En 1862, sur le vœu de la Chambre de Cologne, le sceau frappé de l'aigle royal leur est concédé. Comme en France, où cette histoire se poursuit parallèlement, la Chambre de commerce est à la fois l'auxiliaire de l'administration régionale et le porte-parole du monde de l'économie. Les notables socialement indépendants qui la composent tirent partie de